



COMMISSION PREVENTION

Réunion du 16 mars 2026

PV n°3 – Saison 2025/2026

Présidence : Mme Christelle ARDUSSET

Présents : Mme Sandra ESCACQ, MM Philippe PAILLAT, Jacques REYNAERT, Arnaud SCHRODER, Adrein TOURETTES

Excusés : MM. Sébastien BIELLMANN, José ROMERO

Mise en place du dispositif des caméras embarquées

La Commission Prévention s'est réunie en visioconférence le lundi 16 mars 2026 afin de définir la mise en place du dispositif des caméras embarquées et d'identifier les rencontres dont les arbitres seront équipés de caméra embarquée.

Après échange, la Commission décide de mettre en place une caméra embarquée sur les rencontres suivantes :

Journée du 21 et 22 mars 2026

SENIORS

D2 Match n° 53895438 AS Passage FC 1 / FC Porte d'Aquitaine 2 du 22/03 à 15h00

FEMININES

D1 Match n° 55391658 Ste Livrade AS / Pays de l'Eyraud du 22/03 à 15h00 (En accord avec le District de Dordogne)

Journée du 28 et 29 mars 2026

SENIORS

D1 Match n° 53843810 Villeneuve 1 / SU Agen 2 du 29/03 à 15h00

D3 B Match n° 53898940 Agen RC / FC Savérien du 29/03 à 15h00

La Commission rappelle que ce dispositif vise à renforcer la prévention et la sécurité sur les rencontres identifiées. Ce PV accompagné du règlement sera envoyé à tous les acteurs.

La Présidente
C. Ardusset